



## Objet : Normalisation



### Avertissement

« Les normes font l'objet d'examens réguliers pour évaluer leurs pertinences dans le temps ».

Pour rappel les formes verbales **doit** et **doivent** sont utilisées pour signifier une ou des exigences qui doivent être respectées dans le cadre d'un emploi de la dite norme.

Ces formes peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en **annexe qualifiée de «normative»**.  
**Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond de facto à une exigence.**

Certaines expressions telles que, **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées **pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée** pour se conformer au document utilisé.

Les formes verbales **peut** et **peuvent** sont utilisées **pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires.**

**Une norme peut fournir des renseignements complémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier la mise en œuvre, sans notion d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de notes ou d'annexes informatives.**

Une norme se doit d'évoluer pour correspondre à une réalité « de terrain ».

Voir Fiche Veille Normative N° 01 « *Revue et analyse critique de la Normalisation* » Assemblée Générale à Arcachon le 08 février 2013.

Nous comptons sur vos retours d'expérience pour nous transmettre vos commentaires, vos propositions.

**L'AFICPAR se chargera de faire suivre une synthèse directement à l'AFNOR ou à un de nos partenaires/membres (adhérent AFNOR).**

Il est nécessaire de rappeler que les normes publiées par l'AFNOR sont protégées par copyright et leur accès est payant, sauf si elles sont d'application obligatoire.

### Droits d'auteur

Droit d'exploitation protégeant toute norme en raison de sa nature collective et appartenant en France, à AFNOR, au niveau européen, au CEN, au niveau international, à la CEI ou à l'ISO. Aucune norme ou partie de norme ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé électronique ou mécanique y compris les photocopies, les enregistrements ou autres, sans l'accord d'AFNOR. Chacun de ces organismes doit être consulté pour toute ouverture d'un réseau public (internet) ou privé (intranet) visant à diffuser, transmettre ou échanger des textes ou partie de textes de normes dans le cadre ou non des travaux de normalisation.



Objet : Normalisation



#### Exemple et interprétation du libellé d'une norme

Une norme homologuée par AFNOR porte, en tête de sa désignation, les deux lettres «NF» :

**NF** : norme homologuée française, élaborée uniquement sur un plan français.

**NF EN** : norme d'origine européenne (ou norme européenne), donc obligatoirement reprise dans la collection française AFNOR des normes homologuées.

**NF ISO** : norme d'origine internationale reprise dans la collection française AFNOR des normes homologuées.

**NF EN ISO 9001** : norme d'origine internationale, reprise au niveau européen donc au niveau français dans la collection française AFNOR des normes homologuées.

**NF DTU (Document technique unifié)** : normes d'exécution ou de mise en œuvre. En 1993, les NF DTU sont devenus des normes françaises homologuées tout en conservant, dans leur intitulé, leur référence NF DTU, qui donne un classement par ouvrage. Au nombre d'une centaine, ces normes sont d'origine française.

N.B : Si la désignation ne comporte pas les lettres « NF », le document n'est pas une norme homologuée par AFNOR.

**ISO 8888** : norme d'origine internationale, non reprise dans la collection française.

#### Norme française expérimentale (XP)

**Description** : un projet de document à caractère essentiellement prescriptif peut être publié sous forme de norme expérimentale lorsqu'il est nécessaire de le soumettre à une période de mise à l'épreuve. Les normes expérimentales doivent faire l'objet, dans un délai n'excédant pas trois ans après leur publication, d'un nouvel examen par la commission de normalisation compétente, en vue, soit de les soumettre à l'homologation (pour reprise en norme française homologuée), soit de les supprimer.

**Processus** : élaboré par un groupe d'experts, le document est validé par la commission de normalisation compétente. Il n'est pas soumis à enquête publique ni à homologation.

Équivalent européen CEN/CENELEC/ETSI : spécification technique européenne TS (reprise facultative française en XP).

Équivalent international ISO/CEI/ETSI : spécification technique internationale TS, spécification internationale publiquement disponible PAS (reprise facultative française en XP).

#### Norme française qui est à l'état d'ébauche et de discussion préparatoire (NF PR)

Le document associé a une durée de validité limitée et ne constitue pas encore une recommandation, il peut aussi subir des changements importants jusqu'à sa parution ou peut finalement ne jamais aboutir en tant que norme si aucun consensus ne parvient à réunir assez de votants pour l'approuver.

**Note** : L'AFNOR est membre du CEN et de l'ISO. À ce titre, AFNOR est tenue de conférer à ces normes, le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement et de retirer les normes nationales en contradiction.

Une norme homologuée française porte le label NF.



## Objet : Normalisation

**Qui rédige les normes ?**

Ce sont les experts membres de la commission de normalisation qui élaborent les normes au sein de commissions de normalisation et de groupes de travail. Les experts appartiennent à tous les secteurs socio-économiques. Ils expriment les besoins en nouvelles normes, fournissent le contenu technique des documents normatifs et leur mise à jour et participent éventuellement aux travaux européens et internationaux, dont les plus connus sont :

**au niveau international**

- l'ISO (International Organization for Standardization) – 1947 ;
- le CEI (Commission Électrotechnique Internationale) ;
- l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ;

**au niveau européen**

- le CEN (Comité Européen de Normalisation) – 1961 ;
- le CENELEC (Comité Européen de Normalisation pour l'Électrotechnique) ;
- l'ETSI (European Telecommunications Standard Institut) ;

**au niveau français**

- l'AFNOR (Association Française de Normalisation) ;
- l'UTE (Union Technique de l'Électricité) ;

**au niveau des pays étrangers**

- le SSC (Standards Council of Canada) ;
- L'IBN (Institut Belge de Normalisation) ;
- l'ASTM (American Society for the Testing of Materials) ;
- LE SNV (Schweizerischen Normen Vereinigung) ;
- le DIN (Deutsche Industrie Normen) ;
- le BSI (British Standard Institute) ;
- l'ANSI (American National Standard Institute)

**Qu'est-ce qu'une norme ?**

Une norme est un document de référence approuvé par un institut de normalisation reconnu tel que l'AFNOR, la DIN, le BSI. Elle définit des caractéristiques et des règles applicables aux activités. Elle est le consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un secteur d'activité. Elle fait l'objet d'un avis d'homologation publié au Journal officiel de la République française. [(Il n'y a jamais de considération économique affiché) La norme est un « document établi par consensus », qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné » (extrait du Guide ISO/CEI 2).]

**A quoi sert une norme ?**

Une norme permet de définir un langage commun entre les acteurs économiques - fabricants ou fournisseurs, utilisateurs et maître d'ouvrage ou donneur d'ordres, de clarifier, d'harmoniser les pratiques et de définir le niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental des produits, services et pratiques. Elle facilite les échanges, tant nationaux qu'internationaux. Elle garantit le minimum requis à l'élaboration d'un produit

**Quelle est la différence entre norme et réglementation ?**

La réglementation relève des pouvoirs publics. Elle est l'expression d'une loi, d'un règlement. Son application est imposée. Les normes sont d'application volontaire. S'y conformer n'est pas une obligation, sauf si un texte réglementaire, loi et décret d'application l'impose. Elles traduisent uniquement l'engagement des entreprises de satisfaire un niveau de qualité et sécurité reconnu et approuvé. Les normes peuvent venir en appui de la réglementation en étant citées comme documents de référence. L'entrée en vigueur d'une norme n'a pas de portée rétroactive sur cet engagement des entreprises, il ne concerne donc que les produits nouvellement arrivés sur le marché, sauf mention explicite, en général lorsque la sécurité des personnes et des biens est en jeu.



Objet : Normalisation

### Comment prouver la conformité aux normes ?

La conformité aux normes (française - NF -, européennes - EN- ou internationales - ISO -) peut faire l'objet d'une déclaration du fournisseur sous sa seule responsabilité. Il s'engage par-là sur la conformité de sa production, de ses prestations ou de son organisation. Le fournisseur ou le client peut aussi demander que cette conformité soit attestée par un tiers (laboratoire, organisme d'inspection, organisme de certification...), qui se charge de vérifier que le produit, le service ou le système concerné répond aux exigences de la norme. C'est le cas du label NF car dans ce cas il s'agit de l'obtention d'un label.



### Où se procurer une norme ?

Le site d'AFNOR possède une boutique en ligne qui vous permet d'acheter les normes. AFNOR fournit aussi bien les normes françaises, qu'europpéenne ou internationales.



### Autres documents de référence

#### Le Guide d'application (GA)

Description : un guide d'application contient des recommandations pour faciliter l'application d'une ou plusieurs norme(s) existante(s) par une profession particulière ou pour un usage particulier. Il peut également contenir une synthèse des points clés d'une ou plusieurs normes. Processus : élaboré à la demande d'acteurs spécifiques ou d'un secteur, le document finalisé est soumis aux commissions françaises compétentes pour assurer la cohérence avec les normes françaises concernées. Cette consultation ne doit pas être assimilée à une enquête publique. Sans équivalent européen ou international.

#### L'Accord (AC)

Description : élaboré collectivement à la demande d'acteurs identifiés, un accord fournit des solutions notamment dans des domaines peu stabilisés. Il peut constituer un document de référence destiné à servir de base à l'élaboration ultérieure d'une norme ou à disparaître, selon le succès sur le marché des solutions particulières qu'il propose.

Processus : l'accord est issu d'un groupe de travail ouvert à tous ceux qui partagent les objectifs du projet. Il fait l'objet d'un consensus entre les membres identifiés partie prenante à l'accord. Equivalent européen CEN/CENELEC/ETSI : CEN Workshop agreement CWA (reprise facultative en français).

Equivalent international ISO : International Workshop agreement IWA (reprise facultative en français).

#### Norme propriétaire

Ensemble de règles et de prescriptions techniques établi par une entreprise, un groupement professionnel.

#### Référentiel

Document de référence résultant de la sélection de documents de référence ou de normes représentant le savoir-faire d'une entreprise.



#### Standard

Signifie norme en anglais. Désigne un format qu'on applique parce qu'une instance l'a reconnu, ou parce que la majorité des utilisateurs l'utilise. Un standard permet la compatibilité des systèmes et des dispositifs.

Lorsqu'une méthode ou une technologie est adoptée par une majorité d'industriels et d'utilisateurs et qu'elle est considérée comme «standard», on parle alors de «standard de fait» (standard de facto.)

Règles et prescriptions techniques définies par une entreprise pour caractériser un produit, un processus, une méthode.

